

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Présents:

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, Mme MEYFROODT Charlotte, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Régis, Mme SPIRA Julie, M VILZI Christophe, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absent excusés :

Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme LACOUR Aude M NABONNE Eric, procuration à Mme Fusz Anne Mme ALLAIN Geneviève, procuration à M URCOURT Daniel

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE L'OISE

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité DESIGNER en qualité de représentant pour siéger au sein du SLE Thelloise:

■ NIGAY Jean-Marie.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SYNDICAT DES EAUX

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité DESIGNER en qualité de représentants pour siéger au sein du SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE :

- en qualité de délégués titulaires : NIGAY Jean-Marie, MARECHALLE James,
- en qualité de délégués suppléants : VAN BOXSTAEL Christiane, FORGET Bruno

DESIGNATION DU REPRESENTANT ADTO

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité DESIGNER en qualité de représentants ADTO :

- en qualité de délégué titulaire : NIGAY Jean-Marie,
- en qualité de délégué suppléant : MARECHALLE James

DESIGNATION DU REPRESENTANT SMDO

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité DESIGNER en qualité de représentants SMDO

- 🕝 en qualité de délégué titulaire : NIGAY Jean-Marie,
- 🕝 en qualité de délégué suppléant : BRIAND Hervé,

DESIGNATION DU REPRESENTANT SMOTHD

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité DESIGNER en qualité de représentants SMOTHD :

- en qualité de délégué titulaire : NIGAY Jean-Marie,
- en qualité de délégué suppléant : FORGET Bruno,

DESIGNATION DU REPRESENTANT SMTCO

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité DESIGNER en qualité de représentants SMTCO :

arth syr tigg

- en qualité de délégué titulaire : NIGAY Jean-Marie,
- en qualité de délégué suppléant : BRIAND Hervé,

DESIGNATION DU REPRESENTANT SIVU

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité DESIGNER en qualité de représentants SIVU

- en qualité de délégué titulaire : NIGAY Jean-Marie,
- 🕝 en qualité de délégué suppléant : MARECHALLE James

<u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE</u> D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES CLECT

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité DESIGNER en qualité de représentants CLECT

- 🗣 en qualité de représentant titulaire : M NIGAY Jean-Marie,
- 🐨 en qualité de représentant suppléant : Mme VAN BOXSTAEL Christiane

et AUTORISER le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

PROJET AMENAGEMENT DE L'ALLEE DES VIOLETTES ET OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal:

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique auprès de la population avec la désignation d'un commissaire enquêteur ainsi que sa rémunération

AUTORISE Monsieur le Maire à faire l'acquisition d'une partie du terrain cadastrée B0537 pour la création du projet d'aménagement de la voirie communale

AUTORISE le futur déclassement de cette partie dans le domaine communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

DECLARATION PREALABLE A TOUTE DIVISION VOLONTAIRE DE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

DECIDER de soumettre à déclaration préalable dans la commune d'ERCUIS, les divisions volontaires des propriétés foncières en application de l'article L.115-3 du code de l'Urbanisme, et

DIRE que conformément à l'article R115.1 du Code de l'urbanisme, la présente délibération est affichée en Mairie pendant un mois et tenue à la disposition du public à la Mairie AQUISITION DE CALCULATRICES POUR LES ENFANTS DE CM2

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

ACCEPTER l'achat d'une calculatrice scientifique pour les élèves passant en 6ème,

DECLARER que la dépense sera imputée sur l'article 6238 de l'exercice en cours,

TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

DECIDER de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation 18,40 %
- Taxe foncière propriétés bâties 28,61 %
- Taxe foncière propriétés non bâtie 67,97 %,

CHARGER Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

Fin de séance 21h45

Le Maire Jean-Marie NIGAY

